

Un paysan gâtineau sous la Monarchie de Juillet :

Baptiste BRUNET.

Michel MONToux (Saint-Maixent-L'Ecole)

Un document communiqué par madame Yvonne BRUNET de Pamproux que je remercie ici de son obligeance m'a permis de cerner l'activité d'un cultivateur gâtineau durant une douzaine d'années, sous la Monarchie de Juillet. Il s'agit d'un livre de comptes tenu de façon assez régulière par Baptiste BRUNET, un fermier exploitant une métairie sise à La Coussaye, commune de Saint-Georges de Noisé. Il se présente sous la forme d'un gros registre de format 44x29 cm dont une vingtaine de pages seulement sont utilisées. 1

Les deux premières sont consacrées à quelques notes sur la famille, mariage, naissance des enfants et à une méthode rapide de calcul de l'intérêt d'une somme. Les deux dernières ne sont pas de la main de Baptiste, mais de celle de son fils Benjamin qui lui a succédé à la tête d'une borderie après son décès ; offrant des données très fragmentaires, elles sont peu exploitables.

De 1831 à 1843 Baptiste BRUNET note assez systématiquement les achats et les ventes de bétail qu'il effectue, transactions qui témoignent de l'activité d'un petit marchand complémentaire de celle de cultivateur-éleveur. Il inscrit aussi les noms et gages des domestiques et de la servante qu'il emploie. Enfin, il précise les sommes qu'il emprunte et le taux d'intérêt consenti par les prêteurs. Par contre il ne fait pas apparaître le produit de ses cultures, ce qui empêche d'établir un bilan précis de l'exploitation. En dépit de ses lacunes, ce document a le mérite de fournir une approche intéressante de l'élevage en Gâtine dans la première moitié du dix-neuvième siècle.

Le milieu familial.

Baptiste BRUNET se marie le 2 février 1822 à Saivres, commune dans laquelle il réside chez ses parents, bordiers à La Fuye d'Anière. Né le 15 messidor an II (3 juillet 1794) à La Bizière d'Exireuil, il est le fils de François BRUNET et de Marie JOLLET, tous les deux de confession protestante. Son grand-père maternel a été un religionnaire opiniâtre responsable des églises secrètes vers 1760 sous le sobriquet d'OLLET ; c'est peut-être lui qui a été dénoncé en 1764 pour avoir une chaise marquée à son nom dans le temple aménagé de manière illicite à Saint-Maixent. Son frère François, né le 1^{er} novembre 1781 est, après avoir fréquenté le séminaire de Lausanne, consacré pasteur en 1807 ; d'abord adjoint de GIBAUD à La Mothe Saint-Héray, il exerce ensuite à Rouillé avant de revenir à La Mothe. Auteur d'une brochure dans laquelle il attaque vivement les missionnaires catholiques qui prêchent dans la commune en 1819, il doit se rétracter pour échapper aux poursuites. Très entreprenant, il fonde une papeterie à Salles qui d'ailleurs fait faillite quelques années plus tard. Cette initiative n'est pas du goût des membres du consistoire qui le poussent à démissionner en 1827. Il quitte la région et meurt en 1842 à Nanteuil-les-Meaux (Seine et Marne)

où il dirige une autre église. Sa fille épouse un pasteur, son fils est un moment négociant en Guadeloupe.¹

Ces quelques indications permettent de mieux comprendre le caractère obstiné et le goût d'entreprendre qui caractérisent Baptiste BRUNET et que l'on retrouve chez ses descendants.

La jeune fille qu'il épouse se nomme Françoise VANDIER. Née le 21 messidor an X (10 juillet 1802), elle n'a donc qu'une vingtaine d'années. Encore mineure et orpheline de ses parents, elle est sous la tutelle d'un cousin, Jacques MONNET. Le contrat de mariage est signé devant Me ANGEVIN, notaire à Saint-Maixent, le 29 janvier 1822.²

Du mariage naissent six enfants :

- Marie-Modeste, née le 23 février 1823 à Saivres, qui épousera François JORIGNE, un petit propriétaire-cultivateur de La Michenardière de Saint-Georges de Noisé et décèdera le 4 avril 1871.
- Baptiste-Benjamin, né le 19 août 1824 à Saivres, qui succèdera à son père à La Coussaye et décèdera le 15 avril 1892. Marié à Françoise PROUST de onze ans sa cadette, il en aura une fille prénommée Arthémise.
- Marie-Adèle, née à La Coussaye de Saint-Georges de Noisé le 27 septembre 1828, morte le 10 janvier suivant.
- Julie-Arthémise, née le 3 avril 1831 au même lieu qui épousera Pierre BORDIER, cultivateur aux Ralières dans la même commune et décèdera le 12 novembre 1892.
- Alexandre-Frédéric, né au même lieu le 1^{er} décembre 1835 qui épousera Julie BRANGIER dont la famille exploite une métairie à La Rouerie. Leur fils Frédéric Pierre sera le grand-père du mari de la personne qui nous a communiqué le document. Installé à La Rouerie, il sera élu conseiller municipal à deux reprises, en 1876 puis en 1888.
- Françoise-Adèle, née le même jour.

Le patrimoine initial et l'entrée dans la profession.

Le contrat de mariage de Baptiste BRUNET stipule que les époux vivront sous le régime de la communauté. Le jeune époux reçoit de ses parents une somme de 200 francs en avance d'hoirie. La jeune femme apporte ses biens immobiliers évalués à 500 francs, mais Baptiste note dans son cahier qu'elle dispose en réalité d'une borderie située à La Rénolière de Saivres et d'une somme de 1000 francs que lui remet son tuteur.

Quelques semaines après leur mariage, les époux consacrent la plus grosse part de la dot, 872 francs, à l'acquisition de différentes parcelles provenant de la vente aux enchères d'une métairie démembrée située à La Cour d'Augé.³

La borderie de La Rénolière est affermée pour sept ans à GUITON en 1822 pour 170 francs par an, puis à AIRAULT moyennant 177 francs par an, six journées d'homme d'été, le labour de sept journaux de vigne que se réserve le propriétaire et le paiement des impôts.

La borderie constituée des parcelles acquises l'est pour sept ans à BIGOT pour 115 francs par an.

A partir de septembre 1832, les deux borderies sont confiées pour sept ans au seul BIGOT moyennant 280 francs et les suffrages (cinq kilos de bon beurre frais, vingt décalitres combles de

¹ Manuscrit du pasteur Rivier : *Dictionnaire des familles protestantes du Poitou*. Photocopie au Centre de Documentation de la Maison du protestantisme poitevin, La Couarde (79)

² Etude Angevin, ADDS 3^E 5473.

³ Etude Presle-Duplessis, ADDS 3^E4851, actes du 28 juillet et du 4 août 1822.

noix sèches, la façon de 40 ares de vigne) et le paiement des impôts. Le bail sera reconduit dans les mêmes conditions en 1839.⁴

De son côté, Baptiste BRUNET prend à ferme avec ses parents pour cinq ans, moyennant 235 francs par an, une borderie à La Grande Coussaye de Saint-Georges de Noisé à compter du 29 septembre 1825.⁵

Enfin, à la Saint-Michel 1829, il prend à ferme la métairie de La Coussaye appartenant à BUSSEAU moyennant 600 francs par an. Pour l'exploiter, il dispose d'un cheptel fourni à titre de prêt par son père évalué à 3000 francs et d'un prêt de 1000 francs consenti par sa soeur Marie-Modeste.

A compter de 1829, il perçoit donc 280 francs en argent et en donne 600 à son propriétaire. Il lui faut par conséquent tirer de l'exploitation de la métairie de quoi payer la différence et les impôts, régler les gages de sa domesticité et faire vivre sa famille. Le petit commerce de bétail auquel il va se livrer est destiné à compléter le produit de l'exploitation qu'il ne nous est pas possible de quantifier.

Le commerce de bétail.

Pendant une douzaine d'années, Baptiste BRUNET est en même temps cultivateur-éleveur et négociant. Durant cette période, il achète 40 chevaux pour 19156,50 francs, 18 bovins, presque essentiellement des boeufs, pour 3546 francs et 359 moutons pour 6828 francs. Il dépense donc au total 20530,50 francs.

Dans le même temps, il vend 33 chevaux pour 12951 francs, 26 bovins pour 6377 francs et 289 moutons pour 7728 francs. Il gagne au total 27056 francs, ce qui lui permet de dégager un bénéfice de 6525,50 francs, soit 544 francs par an en moyenne.

Le gain moyen sur un cheval est de 138,50 francs, sur un boeuf de 44,50 francs et sur un mouton de 7,75 francs.

Si tous les achats de chevaux et de boeufs sont effectués au cours de foires, ce n'est le cas que pour une partie des moutons, les autres étant acquis chez des éleveurs du voisinage. Quant aux ventes, elles sont faites soit aux foires, soit à des particuliers de la région. Aux foires les acheteurs peuvent être des agriculteurs mais aussi des négociants venus d'assez loin (Issoudun, Bordeaux) ou des bouchers.

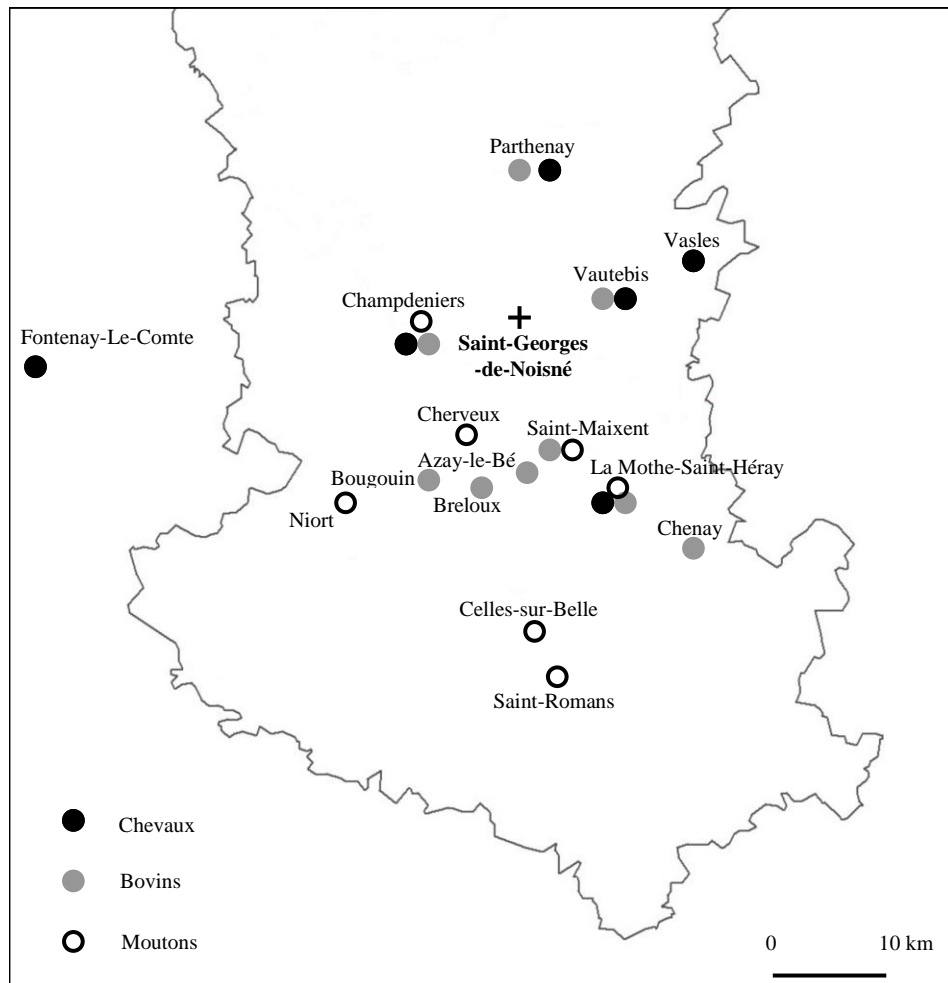
BRUNET achète plus de chevaux et d'ovins qu'il n'en vend ; c'est l'inverse pour les bovins. On peut supposer qu'il dispose d'un cheptel de vaches qui lui permet d'élever des veaux dont certains sont vendus quand ils sont adultes et peut-être débouffés. Le fait qu'il cesse de tenir de façon régulière ses comptes en 1843 alors qu'il est encore en activité empêche de savoir pourquoi il dispose de chevaux et de moutons en surnombre ; si les moutons peuvent grossir le troupeau de l'exploitation, il est peu probable que celle-ci nécessite la présence de chevaux ; il est tout simplement possible qu'ils aient été vendus un peu plus tard mais que leur vente n'ait pas été notée.

Comme le montre la carte, deux foires concernent les trois espèces d'animaux, celles de La Mothe Saint-Héray et de Champdeniers. Les autres sont spécifiquement consacrées à l'achat ou à la vente soit de chevaux (Niort, Fontenay le Comte, Celles/Belle, Saint-Romans, Cherveux), soit de bovins (Vasles), soit d'ovins (Breloux, Bouguoin, Azay le Brûlé, Chenay), à l'exception de Parthenay, Saint-Maixent et Vautebis où BRUNET achète ou vend deux catégories.

⁴ Etude Lévesque, ADDS 3^E 3874, acte du 10 février 1838.

⁵ ADDS 3Q 19/194.

Les plus fréquentées sont celles de Saint-Maixent, Champdeniers, La Mothe Saint-Héray et Fontenay le Comte et, dans une moindre mesure, celles de Parthenay, Vautebis et Celles/Belle. D'autres le sont très rarement (Vasles, Chenay, Bouguoin ...).



Les foires fréquentées par Baptiste BRUNET.

Toutes les localités sont situées dans la moitié méridionale du département si l'on excepte Fontenay le Comte où BRUNET achète essentiellement des chevaux vendus par des éleveurs venus de plusieurs régions de Vendée. La plupart se situent dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Saint-Georges de Noisné, ce qui permet de s'y rendre et d'en revenir en une longue journée.

On peut considérer que ce commerce est une activité insuffisante pour faire vivre une famille de fermier et qu'elle est bien complémentaire d'une production agricole qui nous échappe.

La domesticité.

Pour exploiter la métairie de La Coussaye, Baptiste BRUNET emploie un personnel assez nombreux, le plus souvent trois domestiques et une servante. En règle générale, le personnel est engagé pour les trois mois d'été, de la Saint-Jean (24 juin) à la Saint-Michel (29 septembre) puis

pour les neuf autres mois.⁶ A deux reprises seulement un homme est engagé pour une année complète, tandis que pour faire face à une charge de travail importante, il arrive qu'un valet soit employé pendant une courte période. Notons que le choix de la servante est l'apanage de la maîtresse qui, mieux que personne, est apte à juger de ses compétences.

Les gages versés pour la saison d'été caractérisée par de longues journées et des travaux pénibles sont équivalents, voire un peu supérieurs à ceux que perçoit le personnel pendant les neuf autres mois.

Les gages de la servante ne représentent qu'un peu plus du tiers de ceux d'un valet. De même, les jeunes dont l'âge n'est d'ailleurs pas précisé, ont un salaire inférieur à ceux des adultes, mais en général un peu supérieur à celui de la servante.

Le premier engagé des valets perçoit presque toujours un salaire un peu plus élevé que les autres. On peut supposer qu'il a rang de premier valet ; son choix est d'autant plus important que le fermier fréquente beaucoup de foires, va chercher ou conduit des animaux dans les métairies du voisinage et n'est donc pas toujours dans l'exploitation pour en surveiller la marche. Il arrive aussi que l'un des domestiques soit engagé pour une tâche bien spécifique, les soins à donner au bétail.

Les gages en argent sont, parfois pour les hommes, toujours pour la servante, complétés par la fourniture de vêtements (blouse, chemise, paire de sabots), d'un peu de laine ou de toile, ou encore d'une certaine quantité de grain. Ils ne sont payés qu'à la fin de la saison par le maître. La pièce de deux à cinq francs promise lors de l'engagement est elle aussi donnée quand la tâche est achevée. Mais les valets comme la servante sont nourris et pour certains en tout cas logés et blanchis sans que l'on puisse savoir exactement dans quelles conditions.

Le montant des gages connaît une légère augmentation au cours de la période 1831-1843. Au début, les domestiques gagnent en moyenne 70 francs pour la saison d'été et la servante 25 et quelques vêtements ; à la fin, le maître doit déboursier de 75 à 80 francs pour les hommes et 30 pour la servante. Pour un domestique qui travaille toute l'année, le salaire global passe donc de 140 francs à peine à 165, ceux de la servante de 50 à 60. L'augmentation est donc au minimum de 10% en une dizaine d'années.⁷

Le montant total des gages versés pour une année entière, de la Saint-Michel à la Saint-Michel suivante, - fournitures en nature non comprises – s'élève à 388 francs en 1831-32, 458 en 1835-36, 620 en 1838-39 et 651 en 1841-42. Cet accroissement est dû d'une part à la légère augmentation des salaires déjà notée et d'une autre au passage du nombre des valets de trois à quatre.

Le bénéfice résultant du commerce du bétail suffisant à peine à couvrir les frais qu'entraîne l'emploi de cette domesticité, on peut penser que Baptiste BRUNET a pu réduire cette branche de cette activité après 1843, date à laquelle il a pu quitter la métairie pour se consacrer davantage à l'exploitation de la borderie acquise en 1839. Son fils aîné est alors assez âgé, il a dix-neuf ans, pour l'aider à la faire valoir sans aide extérieure.

⁶ Les réponses à l'enquête nationale de 1848 montrent qu'il en est ainsi dans le canton voisin de Ménigoute alors que dans celui de Mazières en Gâtine auquel appartient pourtant la commune de Saint Georges de Noisé on engage les domestiques pour une année complète. P.ARCHES :L'enquête économique et sociale de 1848 (Partie II). Réponses des arrondissements de Bressuire et de Parthenay. *BSHSDS*, 3ème série, Tome II, 2^{ème} semestre 1994, pp.399-482.

⁷ A titre de comparaison, on peut remarquer qu'un domestique gagne de 150 à 180 francs par an dans le canton de Ménigoute en 1848, de 200 à 210 francs dans celui de Champdeniers. L'accroissement des salaires s'amplifie au cours des années suivantes puisque les réponses données par des propriétaires employeurs il est vrai font état d'un doublement, voire d'un triplement au cours des trente années précédente.



La borderie de La Coussaye vers 1990 (Photo Y. Brunet).

Les transactions foncières.

Tout au long de son activité, Baptiste BRUNET procède à de petites transactions foncières. Pour des raisons de commodité, il lui arrive d'échanger quelques ares avec un autre propriétaire. Outre la borderie acquise peu après son mariage, il achète quelques parcelles dans les communes de Saivres, Augé et Saint-Georges de Noisé mais se défait de quelques autres, en particulier à Azay le Brûlé. Il acquiert aussi aux enchères en avril 1839 la borderie de La Coussaye dont les bâtiments tombent en ruine mais qui couvre 4ha 33a 67ca pour 5550 francs.⁸ Par contre il doit se défaire, en novembre 1845, des deux borderies situées à Saivres, probablement pour pouvoir rembourser des emprunts ou payer plus facilement des rentes viagères.⁹

Parce qu'en effet, BRUNET, pour disposer des liquidités nécessaires à son commerce, n'hésite pas à constituer des rentes ou à emprunter soit à des propriétaires aisés soit à des notaires. C'est ainsi qu'il se procure une somme de 1800 francs le 2 juin 1838 en constituant une rente annuelle de 200 francs à SAUZEAU, un ancien greffier de la justice de paix de Saint-Maixent et une autre somme équivalente en constituant une rente de 140 à un soldat en avril 1848.¹⁰ Il emprunte fréquemment des sommes importantes pour lesquelles il verse un intérêt de 5% en général. Au début de 1836, il récapitule dans son registre tout ce qu'il doit à des tiers : ses dettes s'élèvent alors à 3940 francs dont 1200 francs, soit deux années du fermage de la métairie. Il rembourse la plus grosse part au cours des années suivantes mais souscrits d'autres emprunts, ce qui l'amène à hypothéquer ses deux borderies de Saivres en 1840 puis les mêmes plus celle de La Coussaye en 1843.¹¹ Son plus important créancier est un propriétaire saint-maixentais, CHAIGNEAU, auquel il emprunte 2000 puis 4000 francs remboursables en 1845 et 1847.

⁸ Etude Lévesque, ADDS 3^E 3876, acte du 27 avril 1839.

⁹ Etude Lévesque, ADDS 3^E 3889, acte du 7 septembre 1845 : les époux BRUNET vendent aux enchères, au détail, les deux borderies de La Rénolière affermées à Jean BIGOT. La vente leur rapporte 16183 francs, ce qui représente une plus-value importante, mais une partie est employée à rembourser les emprunts.

¹⁰ Etude Lévesque, ADDS 3^E 3874 et 3893, actes du 2 juin 1838 et des 17 et 21 avril 1848.

¹¹ Etude Lévesque, ADDS 3^E 3879 et 3^E 3885, actes des 13 et 14 août 1840 et 22 juillet 1843.

incane	payé Le deux octobre à la foire de fontenai le Conte j'ai acheté un cheval poil noir la somme de cent quatre vingt deux francs	491 f
olivraie	payé Le même jour j'ai acheté un autre cheval poil gris pour la somme de cent soixante francs	160 f
Sancetot	Mémoire pour L'année mil huit cent trente cinq payé Le onze janvier j'ai vendu un cheval poil gris à Desiré Sancetot la somme de trois cent quatre vingt dix francs	390 f
Siret	payé Le même jour j'ai vendu un autre cheval à M ^r Siret pour la somme de trois cent soixante cinq francs	365 f
perreau	payé Le quatre février j'ai vendu un cheval poil noir à M ^r Leclercq perreau la somme de deux cent cinquante francs	250 f
M ^r Casilier	payé Le cinq février j'ai acheté trente moulons prise à Soumeau de Soumeau de monsieur Casilier la somme de sept cent soixante et un franc	761 f
chevaille	payé Le vingt cinq février j'ai acheté complet avec chevaille mon marichal je lui ai donné la somme de vingt huit francs	28 f
Rigot	Le huit mars j'ai reçu de Jean Rigot mon Bordier la somme de deux cent quatre vingt francs pour une année de paille de ferme de la Bordier de la Neuville terme chez de la St. michel dernière à la courtoise le huit mars mil huit cent trente cinq	280 f
Sapin	payé Le quinze mars j'ai vendu à M ^r Sapin de parthenay marchand de bouffes de montau deux boeufs la somme de six cent cinq francs	605 f
Sapin	payé Le même jour j'ai vendu au même traitte moutons la somme de huit cent quatre vingt francs	880 f
Jacque Liot	payé Le samedi des Hammeux à Chaudenier j'ai acheté trois Chevaux poil gris un cent soixante dix francs un autre cent soixante cinq francs et le dernier cent quarante francs le tout fait	495 f
Baloge	payé Le huit mars j'ai loué Jacque Liot depuis la St. Jean à la St. michel la somme de trois cents et quinze et cinq francs de paille qu'il a reçu je lui dois à la St. michel	315 f
David	payé Le même jour j'ai loué Baloge la somme de soixante et deux francs et deux francs qu'il a reçu je lui dois à la St. michel	72 f
Morissette	payé Le même jour j'ai loué David la somme de soixante cinq francs et cinq francs de paille qu'il a reçu je lui dois à la St. michel	65 f
Baloge	payé à époque une femme à Lou Morissette la somme de vingt trois francs une chemise une demi livre de laine et une paire de bot	23 f
Sapin	payé Le deux août à la foire de fontenai j'ai acheté un cheval poil gris la somme de cent quatre vingt francs	180 f
Baloge	Le vingt huit août j'ai vendu à Sapin de parthenay deux boeufs la somme de six cent vingt neuf francs deux boeufs que j'avais acheté de monsieur Guiont de la Motte St. Geroye un premier j'ai d'avril la somme de quatre cent francs	629 f
David	payé De la St. michel jusqu'à la St. Jean j'ai loué Baloge pour la somme de soixante francs et vingt journaux qu'il devait pour lui	60 f
David	payé pour la même époque j'ai loué David pour pailler mon bétail la somme de soixante francs une chemise et une blouse en soie	60 f

Une page du livre de comptes de Baptiste BRUNET

Le bilan.

Baptiste BRUNET décède à La Coussaye le 20 septembre 1852. Sa veuve et son fils Benjamin continuent à exploiter la borderie, sa fille aînée est mariée, les enfants plus jeunes vivent encore avec leur mère. Quelques semaines avant sa mort, il a fait procéder avec ses cohéritiers à la vente de tous les immeubles provenant de la succession de ses parents (sa mère est morte le 15 juin de l'année précédente) mais ce sont ses enfants qui percevront en novembre les 715,77 francs qui lui revenaient.¹²

Il laisse un mobilier évalué à 1078,10 francs dont la moitié appartient à sa veuve, un vestiaire estimé 20 francs seulement et des biens immeubles d'une valeur de 8940,20 francs dont 4420,10 francs reviennent à sa veuve.¹³ Celle-ci, le 5 mars 1864, procède à une donation-partage de ses biens, à savoir la moitié de la borderie de La Coussaye qu'elle détenait encore et des vignes héritées de ses parents. Le revenu total s'élève à 225 francs pour un capital de 4500 francs.¹⁴ Quand elle décède en 1874, elle ne possède plus que son vestiaire estimé 100 francs.¹⁵

On ne peut qu'esquisser le bilan de l'activité professionnelle de Baptiste BRUNET faute de disposer d'une documentation complète. Toutefois on peut constater :

- Qu'au moment de son mariage, il dispose d'un patrimoine tant foncier que monétaire d'environ 2000 francs dont la plus grosse part est apportée par sa jeune épouse.
- Qu'au cours de sa vie, il bénéficie de sa part de l'héritage parental, soit 775,77 francs (En réalité, son décès intervient entre le moment où cet héritage est évalué et celui de sa vente).
- Qu'à sa mort il laisse un capital d'environ 10000 francs duquel il faut soustraire le montant de quelques dettes ; il a d'autre part constitué une dot de 600 francs à sa fille Marie-Modeste le 3 avril 1845.

Son travail lui a donc permis d'augmenter sensiblement son patrimoine et de laisser à ses cinq enfants survivants un capital supérieur à celui que ses parents lui ont transmis. L'apport de son épouse a facilité son entrée dans la vie active mais il a su le faire fructifier en se livrant en particulier à un petit négoce de bétail complémentaire de l'exploitation d'une métairie. Fils de bordier, il a accédé par son mariage au statut de propriétaire qu'il a conforté par son activité.

¹² Etude Lévesque, ADDS 3^E 3897, actes des 11, 14 et 18 juillet 1852 et des 8 et 13 novembre 1852.

¹³ ADDS 3Q 19/350, 3Q 20/107 ET 336.

¹⁴ Etude Lévesque, ADDS 3^E 6009..

¹⁵ ADDS 3Q 19/350.